



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

Objet : Nomination de référents à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est une instance intercommunale. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts. L'ajustement de ces impacts se fait par l'intermédiaire d'un mécanisme financier : les attributions de compensation. La Commune transfère des compétences avec les dépenses associées mais également la totalité des recettes attendues pour cette compétence. La différence entre le coût réel du service transféré et la recette perçue par l'intercommunalité est réattribuée à la commune par cette compensation. Chaque commune doit nommer un membre titulaire et un membre suppléant. Il est proposé à ce que l'adjointe aux finances.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant qu'il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui sera créée par la Communauté de communes Sèvre et Loire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **NOMME** Madame Valérie SAUVO-DEVERSANNES en tant que membre titulaire de la CLECT
- **NOMME** Monsieur Jean-Marc JOUNIER en tant que membre suppléant de la CLECT

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS



Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture
044-214401035-20260630-D2026063001-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

Objet : Autorisation de signature de la convention pour la mise en œuvre d'une procédure de concertation pour le projet de renaturation des cours d'école

Le projet de renaturation des cours de l'école de la Sanguèze et du pôle enfance est né sous le précédent mandat. Un groupe de travail composé d'agents et d'élus a entamé des réflexions sur ce dossier. La CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique) a aussi été associé à ces réflexions. Il a animé une réunion publique sur cette thématique et rédigé en concertation avec le groupe de travail une première note de synthèse des premières réflexions.

Les objectifs de ce projet sont tant pédagogiques qu'environnementaux :

- Préserver la continuité écologique avec les espaces verts attenants et ramener le végétal au sein de la cour favorisant ainsi le bien-être et le confort des usagers et permettant l'abaissement des températures ressenties
- Créer un espace favorisant la mixité des activités
- Intégrer la notion de pédagogie environnementale
- Préserver l'aspect sécurité des enfants
- Inclure la gestion de l'eau dans le projet

Sur ce dernier volet, les recherches du groupe de travail en interne ont abouti sur la sollicitation de l'ONG « Bleu versant ». Cette association propose de mener une démarche de concertation avec l'ensemble des parties prenantes : enfants de tous les âges, personnel d'éducation, parents d'élèves, agents et élus municipaux. Bien que son premier prisme d'intervention concerne d'abord la gestion de l'eau, elle propose de réaliser la concertation des acteurs sur l'intégralité de la partie environnementale. La concertation a lieu sur une semaine scolaire, directement dans la cour avec des ateliers pédagogiques et évolutifs. En plus d'effectuer de la pédagogie auprès des différents acteurs, l'objectif est de réaliser une esquisse de ce à quoi pourrait ressembler les cours selon les propositions et idées des publics sollicités.

Le conseil Municipal est amené à valider la mobilisation de cette ONG et d'autoriser la convention de partenariat. La prestation s'élèverait à 19 425 € TTC dont la moitié serait subventionnée par l'agence de l'eau.

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2122-8,

Vu le projet de convention avec l'ONG Bleu Versant,

Considérant qu'afin d'effectuer une large concertation auprès des publics intéressés sur le projet de renaturation des cours d'école la commune souhaite être accompagnée par l'ONG Bleu Versant,

Considérant que la prestation de services objet de la convention entre dans le champ du code de la commande publique mais que le montant de celle-ci est inférieur aux seuils de mise en concurrence conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le recours à l'ONG Bleu versant pour la partie concertation du projet de renaturation des cours d'école
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ONG Bleu Versant

PJ – Projet de convention avec l'ONG Bleu Versant

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle

Sur proposition de la Commission vie associative du jeudi 11 juin 2026, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la manière suivante :

✓ Bénéficiaire : Amicitia Mansionem – Soirée retour Pérou

05/06/2026 – salle Raphaël Hardy + Bar + cuisine + sono + projection – coût : 742,00 €

L'Association a effectué le ménage du bar & des sanitaires à la demande de la mairie.

à 742,00 – 105,00 (coût du ménage SRH + cuisine) = **637,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 637 € à l'association Amicitia Mansionem

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260630-D2026063003-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

Objet : Fixation des tarifs d'autofinancement

Chaque année le Conseil Municipal doit arrêter les tarifs pour les actions d'autofinancement proposés par les jeunes de la commune pour financer leurs projets. Il s'agit également de voter les tarifs pour les séjours en parc d'attraction et/ou en ville. Les parcs envisagés pour le séjour attraction 2027 sont : Astérix et visite Paris ou Disneyland et visite Paris ou Europa park et visite Strasbourg.

Vu proposition de la commission Enfance jeunesse et éducation en date du 2 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les tarifs des actions d'autofinancements des projets jeunes tels que présentés en annexe
- **VALIDE** les tarifs des séjours en parcs d'attraction et en ville comme tels que présentés en annexe

PJ - Tarifs actions autofinancements et séjour parc d'attraction ou en ville

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260630-D2026063004-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

Objet : Création de postes au sein de l'effectif communal et recours au contrat d'apprentissage

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal. Plusieurs emplois méritent d'être créés.

Il est tout d'abord nécessaire de créer un emploi permanent supplémentaire au sein du service mutualisé pluricommunale de police municipale. A ce jour, deux agents à temps complet, composent le service. Au vu du nombre d'interventions sur le territoire des communes concernées (514 en 2025) et de la couverture territoriale à superviser (5 communes pour 13 000 administrés environ), il convient de recruter un agent supplémentaire pour poursuivre le déploiement de ce service sur les communes du territoire, à savoir Mouzillon ; La Chapelle Heulin ; La Regrippiere ; La Remaudière ; Le Landreau.

Les missions principales du poste seront les suivantes :

- Veiller et prévenir en matière de maintien de bon ordre, de tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques
- Accueillir et être en relation avec les publics
- Rechercher et relever les infractions

Ensuite, il est nécessaire de créer un emploi permanent au sein du service administratif. Lors de sa séance du 06 juin 2023, le conseil municipal a créé un emploi non permanent de contrat de projet relatif à la mise en place de la communication, de la promotion et de l'attractivité de la commune pour mener à bien le projet périscolaire et la déconstruction et reconstruction de l'église, pour une durée de 3 ans. Le terme du contrat arrive à échéance le 31/08/2026. Aujourd'hui ce besoin devient permanent de par le rythme de publication des informations municipales, la multiplication des canaux de communication et la charge de travail que cela engendre. La commune a également un besoin en termes de gestion des dossiers de subventions et les derniers sont devenus primordiaux pour monter et financer les projets communaux.

Les missions suivantes, justifie la création d'un emploi permanent, en catégorie B au grade de rédacteur :

- En Communication : conception et rédaction du bulletin municipal ; gestion et création de contenus pour les canaux de communication de la commune ; Promotion du territoire communal ; reportages thématiques ; association aux événements de la commune.
- Montage et gestion des dossiers de subventions certains projets communaux

Aussi, et suite à l'envoi d'un dossier de promotion interne auprès du centre de gestion de Loire-Atlantique pour la responsable de service Enfance jeunesse et éducation, il est nécessaire de créer un poste au grade d'animateur territorial, grade de catégorie B. L'agent concerné par ce dossier de promotion interne a en effet été retenu pour inscription sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} juillet 2026. Il convient de créer ce poste à compter du 1^{er} août 2026 qui n'existe pas au tableau des effectifs et permettre à l'agent d'y avoir accès.

Également, comme chaque année, et afin de préparer la rentrée scolaire 2026/2027, assurer le taux d'encadrement suffisant face à la fréquentation du service et redistribuer le temps d'un agent en retraite progressive, le service enfance jeunesse et éducation a besoin de compléter et renforcer de manière temporaire, son équipe au sein des services suivants : Périscolaire ; Pause méridienne et Accueil de loisirs vacances et mercredis.

Il est proposé au conseil municipal de créer, 6 postes non-permanent, au grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, au sein du service enfance jeunesse :

Grade	Services	DH	Durée du contrat	Nombre de postes	Emploi non permanent - Motif
Adjoint animation	Périscolaire Pause méridienne Accueil de loisirs	28/35	Du 01/09/2026 au 31/08/2027	1	Accroissement temporaire
Adjoint animation	Pause méridienne	4.15/35	Du 01/09/2026 au 02/07/2027	4	Accroissement temporaire
Adjoint animation	Pause méridienne	2.30/35	Du 01/09/2026 au 02/07/2027	1	Accroissement temporaire

Enfin, il est proposé de recourir au contrat d'apprentissage au sein du service enfance jeunesse et éducation. Cela est effectué chaque année. L'apprentissage permet à des personnes ayant l'âge requis d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans le monde professionnel. Il s'agit d'une formation en alternance suivi de la délivrance d'un diplôme. Ce dispositif présente un intérêt tant pour l'apprenti que pour le service accueillant dans la mesure où des missions classiques du service peuvent lui être attribuées.

Le contrat d'apprentissage pourra être conclu dans les conditions suivantes :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Enfance jeunesse éducation	Animateur	BPJEPS Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	Entre 13 et 15 mois en fonction de l'organisme de formation

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'au regard du nombre d'interventions et de la charge de travail croissante du service de police municipale il convient de recruter une troisième personne au sein du service,

Considérant que les missions liées à la communication et à la gestion des dossiers de subventions méritent un emploi permanent au sein des effectifs,

Considérant que la fréquentation du temps méridien nécessite d'augmenter le taux d'encadrement nécessaire et donc d'ouvrir les postes qui conviennent en accroissement temporaire,

Considérant que la commune souhaite comme les années précédentes recourir au contrat d'apprentissage au sein du service enfance jeunesse et éducation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉÉ**, à compter du 01/09/2026, sur le grade de Gardien-Brigadier de police municipale, à temps complet, un poste d'agent de police municipal
- **CRÉÉ**, à compter du 01/09/2026, sur le grade de Rédacteur, à temps complet, un poste de Chargé de communication et suivi des subventions
- **CRÉÉ**, à compter du 01/08/2026, sur le grade d'Animateur, à temps complet, un poste de responsable du service enfance jeunesse et éducation
- **CRÉÉ** 6 postes non-permanent, au grade d'adjoint d'animation, à temps non complet et selon le tableau susvisé, au sein du service enfance jeunesse
- **DÉCIDE** de recourir au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2026/2027 conformément aux données susvisées
- **DIT** que l'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

Objet : Adhésion au dispositif de signalement proposé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Les collectivités ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif comprend trois étapes successives :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins ;
- L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le Code général de la fonction publique prévoit que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion. Ce dernier a contractualisé avec l'entreprise Qualisocial pour mener à bien cette mission. Il convient d'adhérer à ce dispositif gratuit dans un premier temps.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.135-6 et L.452-43,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°2025-168-DS-AR du Président du centre de Gestion de Loire-Atlantique portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion au dispositif de signalement assuré par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique ;
- **AUTORISE** Madame Valérie Cargouët, par délégation du Maire, à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique

PJ - Projet de convention d'adhésion au dispositif de signalement proposé par le centre de gestion de Loire-Atlantique

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOUZILLON' in 'LOIRE-ATLANTIQUE'. The stamp features a red coat of arms in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, le Maire.

Date de la convocation : Jeudi 25 juin 2026

Membres présents : 20/23 et ayant pris part au vote 23/23

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : Mme CARGOUËT Valérie, M. MERIODEAU Gilles, Mme SAUVO DEVERSANNES Valérie, M BONNET Franck

Conseillers municipaux : Mme DILÉ Anne, Mme FERRARIS Marylène, M. GUILBAUD Antoine, Mme DENIS Fabienne, Mme DOUILLARD Dominique, M. AUDRAIN Vincent, Mme AILLERIE-PROUX Delphine, M. TALEUX Sébastien, Mme POIRIER Sandrine, M. GERFAUD Guillaume, M. JANIN Eddy, Mme BILGER Pauline, Mme OGER Jessica, M. CHÉNEAU Maxime, M. DÉFOSSÉ Guillaume, M. PILET Quentin

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. OLLIVIER Laurent (pouvoir à TALEUX Sébastien), Mme MARTIN Isabelle (pouvoir à Marylène FERRARIS), Mme BILGER Pauline (pouvoir à AILLERIE-PROUX Delphine)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Fabienne DENIS

**Objet : Mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour le contrat d'assurance des
risques statutaires**

Le Centre de gestion de la Loire-Atlantique propose de coordonner un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour l'assurance du personnel. Cette prestation permet de couvrir financièrement les arrêts maladie des agents municipaux non couverts par le système de droit commun de la sécurité sociale. Il convient de donner mandat au centre de gestion pour effectuer la mise en concurrence. Après les résultats de la mise en concurrence, la commune pourra se positionner sur les risques qui seront couverts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code des assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux,

Considérant l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** mandat Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire. La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance
Fabienne DENIS

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is partially obscured by a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MOUZILLON' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom. In the center of the stamp is a red coat of arms featuring a shield with a cross and a crown above it.